

Le ministre des Pêches et des Océans va-t-il s'occuper des gens qui travaillent dans ce secteur et qui sont durement frappés, eux aussi?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a bien raison de dire que la question est grave, et je l'ai d'ailleurs reconnu. Je crois qu'il est important de rétablir la confiance des Canadiens en ce qui concerne la santé publique, la protection des consommateurs et la protection de l'industrie. Je pense que dans les trois domaines, la priorité est la même, c'est à dire que la santé du public vient en tout premier lieu. Le meilleur moyen d'assurer le redressement de l'industrie et la reprise des ventes, c'est de suivre le plan d'action exactement comme je l'ai décrit. Nous entendons poursuivre dans cette voie.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE À HAÏTI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le régime militaire de Haïti s'est rendu coupable de flagrantes violations des droits de la personne. Tout dernièrement, des dizaines de citoyens qui attendaient paisiblement leur tour pour voter ont été sauvagement battus. Le gouvernement a annulé ces élections démocratiques et projette maintenant de tenir un scrutin illégal le 17 janvier prochain.

Étant donné ces événements, quelles actions concrètes son gouvernement entreprendra-t-il enfin pour soutenir le peuple haïtien en quête de justice et de démocratie?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue pour sa question très à propos. Depuis les événements tragiques du 29 novembre, notre gouvernement a réagi sans équivoque aux actes de violence qui se sont terminés par une annulation des élections. Depuis ce temps, nous avons également posé des gestes très concrets: nous avons rappelé notre ambassadeur et, la semaine dernière, après avoir rencontré le premier ministre, le cabinet, notre ambassadeur est retourné à Haïti avec un message très particulier stipulant entre autres, sans dévoiler le contenu de la lettre, notre indignation dans des termes non équivoques.

Je pense, monsieur le Président, que, comme toute la population canadienne, notre gouvernement a été outré des événements qui se sont produits, et nous espérons que le peuple haïtien pourra accéder à une démocratie en toute liberté et en toute sécurité.

M. de Corneille: Le gouvernement canadien a déjà hésité trop longtemps.

Questions orales

[Traduction]

ON DEMANDE QUE LE CANADA OFFRE SA PROTECTION AUX CHEFS DE L'OPPOSITION

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, étant donné les horreurs perpétrées pendant les élections avortées à Haïti, le gouvernement va-t-il au moins offrir la protection du Canada, sous quelque forme que ce soit, aux chefs de l'opposition et aux dirigeants du comité électoral? Ces personnes sont vraiment en danger, comme le savent les députés, et leurs vies sont menacées.

Le ministre serait peut-être disposé à faire enregistrer ces personnes à notre ambassade à Haïti et à le faire savoir au gouvernement du colonel Namphy, de sorte qu'il comprenne que le Canada se préoccupe de la survie et du bien-être des chefs de l'opposition et des membres du comité électoral.

[Français]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, nous avons et nous continuerons d'ici les prochaines élections à laisser savoir aux autorités notre préoccupation et notre intérêt, à savoir que les élections puissent avoir lieu dans une atmosphère de démocratie et de liberté. Le peuple haïtien doit pouvoir accéder à cette démocratie, et c'est à lui seul que revient cette responsabilité.

[Traduction]

M. le Président: Il y aura encore deux questions. La parole est au député de Willowdale, qui sera suivi par le député de Thunder Bay—Atitokan.

* * *

L'AVORTEMENT

STATISTIQUE CANADA—LA DISTINCTION ENTRE LES AVORTEMENTS EFFECTUÉS DANS LES HÔPITAUX ET DANS LES CLINIQUES

M. John Ostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Au début de l'année, Statistiques Canada a décidé une fois de plus de publier les statistiques sur les avortements. Ces chiffres comprendront les avortements effectués en dehors des hôpitaux canadiens ainsi que ceux effectués dans les cliniques de l'Ontario et du Québec qui violent la loi canadienne.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si les statistiques publiées sur les avortements feront une nette distinction entre les avortements illégaux et ceux qui sont légaux aux termes de l'article 251 du Code criminel?

L'hon. Michel Côté (ministre des Approvisionnements et Services): Oui, monsieur le Président, je peux assurer au député que Statistiques Canada va effectivement publier séparément les données concernant les avortements effectués dans les hôpitaux et dans les cliniques tels qu'ils seront recensés par les provinces.